

# COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16/10/2014

### - Recensement 2015

Un recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 en partenariat avec l'INSEE.

Un coordonnateur sera nommé par le maire pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Un agent recenseur sera également nommé pour effectuer ces opérations de recensement.

### - Communauté de Communes – Modifications des compétences

Le CM délibère favorablement pour le retrait de la Communauté de Communes « Cère et Dordogne » du Syndicat mixte de la maison de la formation.

Le CM délibère favorablement pour l'ajout à la Communauté de Communes « Cère et Dordogne » de la compétence facultative suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

***Périscolaire : Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (TAP) liés à la réforme des rythmes scolaires.***

### - Budget Commune – Décision modificative

Afin de procéder au règlement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui incombe pour la 1<sup>ère</sup> année à la commune, le CM délibère pour la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues		-2744.00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		2744.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le FPIC est prélevé pour la 3<sup>ème</sup> année à la Communauté de Communes. Jusqu'en 2013 cette dernière prenait en charge la totalité des parts communales. Pour 2014, les communes ont à leur charge 65% de la répartition qui leur est due.

### - Modification régie de recette

Le CM décide l'abrogation de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement de boissons créé par délibération du conseil municipal du 22 mai 1989 et de le remplacer par une régie de recettes et d'avances auprès de la Commune de ST MICHEL LOUBEJOU.

Le CM fixe le tarif des boissons vendues à 1,50 €.

### - QUESTIONS DIVERSES :

■ La réunion publique pour la présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est repoussée au jeudi 13 novembre à 18H30 afin de pouvoir réunir l'ensemble des intervenants.

■ La cérémonie d'inauguration de la plaque commémorant le cessez-le feu en Algérie se déroulera le samedi 15 novembre à 11H00. Tous les habitants y sont conviés.